

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUILLET 2023



N° 44/2023

Le 7 juillet deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de St-Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 juillet 2023.

PRESENTS : M. Dubouil, Mme Bonnet, M. Convers, Mme Brunet, M. Bourgeteau, Mme Bourgoïn, M. Choquet Mme Desmedt, M. Matron, Mme Dollez, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Rousseau, Mme Delamarre, M. Berthelot, Mme Flagothier, Mme Trézel, Mme Coulon, M. Wims, Mme Delormel, Mme Mahutte, M. Vasseur, Mme Vigne, M. Frazao, M. Manfredi, M. Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : M. Rauzier par Mme Bourgoïn, M. Desmedt par M. Hamot, Mme Ndi Edima par M. Frazao.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Votes Pour : 29
Votes Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Motion contre l'insécurité des élus et des citoyens.

Le Conseil Municipal,

Considérant la situation de désordre et de violence que connaît notre pays depuis plusieurs jours,

Considérant que les Maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société,

Considérant que la dégradation des bâtiments publics empêche les services publics de fonctionner au service de la population,

Considérant qu'il est de la responsabilité de l'Etat de rétablir l'ordre républicain par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose,

A l'unanimité, signe la motion contre l'insécurité des élus et des citoyens (document joint en annexe).

Pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20230712-44-2023-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de dépôt en préfecture : 12/07/2023

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance


Bernard DUBOUIL
Maire de St Just-en-Chaussée



MOTION CONTRE L'INSECURITE DES ELUS ET DES CITOYENS

La situation de désordre et de violence que connaît notre pays depuis plusieurs jours n'est pas acceptable. Nos mairies sont attaquées, plusieurs de nos collègues ont été agressés, les rues sont vandalisées, les magasins pillés ou incendiés.

Nous refusons que notre pays continue de sombrer dans le chaos. Nous refusons de regarder passivement les mairies brûler, les magasins pillés, des domiciles de maires attaqués, tous les Français victimes d'actes injustifiables de dégradations et de violences. Malheureusement, cette situation ne nous surprend pas et les maires de France alertent depuis des années sur la dégradation de notre société.

Ces actes de violence d'une minorité sont inacceptables et pénalisent en premier lieu l'ensemble des habitants.

Par la dégradation des bâtiments publics, ils empêchent les services publics de fonctionner au service de la population.

Par les destructions d'écoles et de bibliothèques, ils sabordent les outils d'accès à la connaissance, à l'éducation et à la culture, donc à l'égalité des chances.

Nous enjoignons l'Etat, qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et dont la vocation est de protéger la société, de rétablir l'ordre républicain par tous les moyens opérationnels et en droit dont il dispose.

Le Conseil Municipal
Saint Just en Chaussée